

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 30 janvier 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 31

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Pierre SALLIOT a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Edith LANGLOIS, Christian VENGEONS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Patrick SAINT-LO, David PICCAND, Yves PIET, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20250205-3 : FIN_DOB_DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Suivant l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui modifie l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif est obligatoire dans les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante (cf. article 30). Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, il est le moment donné à l'assemblée délibérante de débattre sur les orientations du futur budget.

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 est disponible sur l'espace élus du site Internet www.prebocageintercom.fr.

A l'issue de ce débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires
- **DE VALIDER** le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

A la suite de cette délibération, les communes seront invitées à se positionner sur ce rapport lors de leur prochain conseil municipal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY





Rapport d'Orientation Budgétaire

2025

SOMMAIRE

1 UNE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025 QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE CHAHUTÉ

1.1 UN CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE CONTRASTÉ EN 2024, DES PERSPECTIVES INCERTAINES POUR 2025	6
i Une croissance atone avec des impacts significatifs sur les finances de l'intercommunalité	6
ii Le retour d'une inflation plus modérée à prendre en compte dans le budget de la Communauté de Communes	7
iii Une diminution progressive des taux d'intérêts	7
iv Des indicateurs macroéconomiques suspendus à une actualité préoccupante	8
1.2 UNE SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES INQUIÉTANTE EN 2024, AVEC DES IMPACTS POTENTIELS IMPORTANTS PRE BOCAGE INTERCOM EN 2025	9
i Déficit public : la trajectoire inscrite dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2023-2027 déjà caduque	9
ii Dette publique : une amélioration perturbée par la hausse des frais	9
iii Les Comptes des collectivités	11
1.3 PRE BOCAGE INTERCOM APPELÉE À CONTRIBUER AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS À UN NIVEAU INÉDIT	13
i Gel des fractions de TVA versées aux collectivités	13
ii Abaissement de la compensation du FCTVA	13
iii Vers une hausse de 4 points du taux de cotisation CNRACL en 2025 et une augmentation reconduite à l'identique en 2026 et 2027, soit 12 points	14

2 LES ELEMENTS FINANCIERS 2024

2.1 PRESENTATION DES DIFFERENTS BUDGETS	16
2.2 L'ÉPARGNE BRUTE : ÉVOLUTION 2020 - 2024	18
i BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SPA	18
ii BUDEGT AUTONOME SPANC	21
iii BUDEGT AUTONOME DECHETS RECYCLABLES	21

2.3 LA DETTE	23
i BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SPA	23
ii BUDEGT AUTONOME DECHETS RECYCLABLES	24
iii BUDGET ZA NOIRES TERRES	25
2.4 LA FISCALITE INTERCOMMUNALE	26
2.5 LES CHARGES DE PERSONNEL DE L'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE	27
2.6 LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 2024 – 2028	30
i BUDGET PRINCIPAL	30
ii BUDGETS ANNEXES SPA	34
iii BUDGETS AUTONOMES	34

3 L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2025 – 2028 DU BUDGET PRINCIPAL

3.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37
i CONCOURS DE L'ETAT ET SUBVENTIONS	37
ii FISCALITE	38
iii AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39
3.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	40
i CHARGES DE PERSONNEL	40
ii SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	42
iii AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	43
3.3 LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET LA CHARGE DE LA DETTE	44
3.4 LES RESULTATS DE LA SIMULATION ET LES CONSEQUENCES FINANCIERES A LONG TERME	45

4 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DES BUDGETS ANNEXES

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat (décret n°2016-841 du 24/06/2016). Ce rapport doit également être mis à disposition du public au siège de l'EPCI dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif.

Il est proposé d'exposer dans ce rapport le **contexte économique et financier national** (1) dont les hypothèses retenues par Pré-Bocage Intercom en l'absence de vote de loi de finances pour 2025 et **les éléments financiers 2024** (2). Puis nous exposerons **l'analyse financière prospective 2025-2028 du budget principal** (3) et enfin **les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes** (4).

1

UNE PRÉPARATION
BUDGÉTAIRE 2025
QUI S'INSCRIT DANS
UN CONTEXTE
CHAHUTÉ

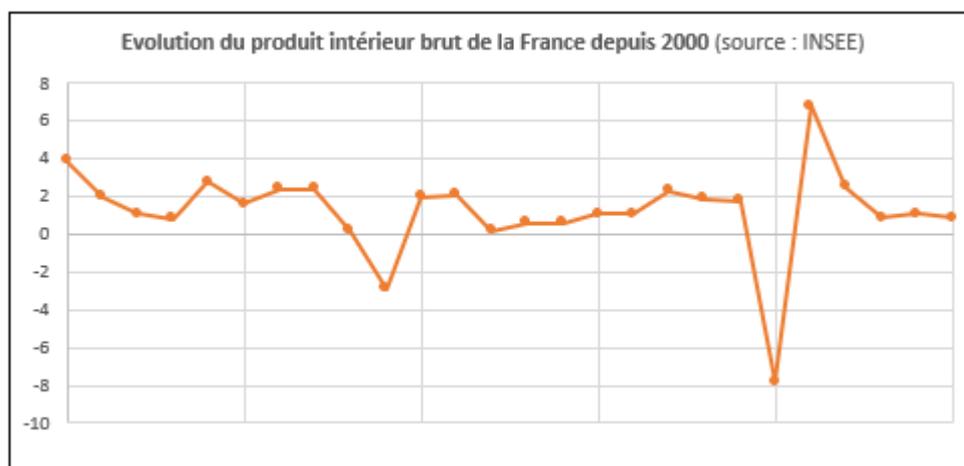
1.1

UN CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE CONTRASTÉ EN 2024, DES PERSPECTIVES INCERTAINES POUR 2025

i. Une croissance atone avec des impacts significatifs sur les finances de l'intercommunalité

Après une chute en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu en 2021 un rebond de + 6,8 %. **Cette croissance s'est depuis modérée**, atteignant + 2,5 % en 2022 puis + 0,9 % en 2023, **et devrait évoluer à un niveau de + 1,1 % en 2024¹**, (principalement tirée à la hausse par le commerce extérieur, mais freinée par des phénomènes de déstockage liées à l'atténuation des difficultés d'approvisionnement et par une consommation des ménages atone).

D'après les projections de la Banque de France, **la croissance du PIB devrait se maintenir à + 0.9 % en 2025**, grâce à une reprise de la demande intérieure (la Commission Européenne projette + 0,8 %, en intégrant l'impact des mesures fiscales consacrées au redressement des finances publiques).



La croissance du PIB est un indicateur repère pour les collectivités locales, et en particulier pour la Communauté de Communes. En effet, les suppressions de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) puis de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ont entraîné une compensation par le transfert, par l'État, de fractions du produit qu'il perçoit sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Ces fractions représentent pour Pré-Bocage Intercom près de 2,5 M€ en 2024, soit 47 % des produits de la fiscalité et près de 30 % des recettes réelles de fonctionnement. À ce sujet, les difficultés rencontrées par l'État en 2023 puis 2024 pour estimer précisément la croissance de la TVA l'ont amené à procéder à plusieurs régularisations successives, perturbant fortement la visibilité de l'intercommunalité sur les recettes à attendre des fractions reversées.

¹ Projections macroéconomiques intermédiaires Banque de France, décembre 2024

ii. Le retour d'une inflation plus modérée à prendre en compte dans le budget de la Communauté de Communes

L'**inflation** forte qui a accompagné la croissance depuis la fin de la crise sanitaire semble s'estomper progressivement : les prévisions de la Banque de France sont de 2,4 % en glissement annuel au 4^e trimestre 2024, même si de nombreux facteurs incitent à la prudence.

L'inflation devrait ainsi repasser sous la barre des 2 % début 2025, avec **une projection à 1,8 % sur l'année 2025**, conséquence de la baisse des prix du pétrole anticipée actuellement par les marchés. Pour les années 2026-2028, une inflation identique à 2025 est supposée. **Il convient d'intégrer ces prévisions d'inflation dans les prospectives**, en dépenses aussi bien qu'en recettes.

Depuis 2018, l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu'elle est positive, sur l'évolution de l'inflation. Cette inflation est déterminée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-2 à novembre N-1. C'est dans ce contexte qu'en 2024, celles-ci avaient été réévaluées de + 3,9 %. **Pour 2025, la revalorisation des valeurs cadastrales sera de + 1,7 %.**

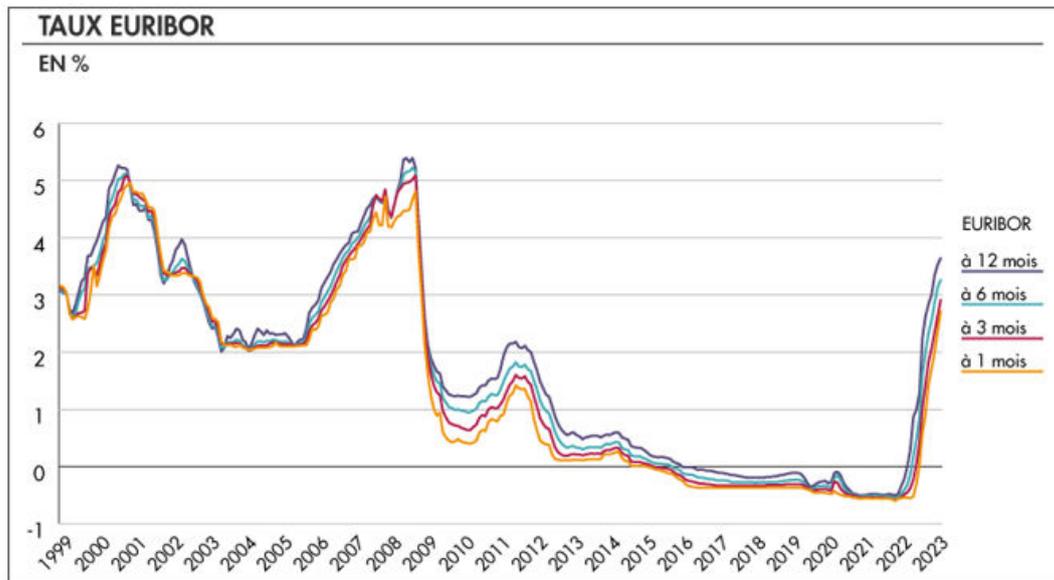
iii. Une diminution progressive des taux d'intérêts

Parmi les principaux indicateurs économiques à observer pour construire la projection budgétaire, il convient de s'attarder sur l'évolution des **taux d'intérêts**.

Début juin 2024, constatant le ralentissement de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé (pour la première fois en 5 ans) de baisser ses taux directeurs. Après trois nouvelles baisses en septembre, octobre et décembre, **au vu de la baisse de l'inflation et du ralentissement de l'activité économique en zone Euro, ils s'établissent actuellement à 3,00 %**. La BCE reste toutefois prudente sur les perspectives de poursuite de la baisse de l'inflation, ne s'engageant sur aucune trajectoire de taux ni objectif arrêté dans les prochains mois.

Les taux d'intérêt sur le marché des collectivités (qui avaient brutalement augmenté à l'été 2022 et sont restés élevés ensuite) commencent ainsi à se réduire. En outre, la publication par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR) d'une recommandation assimilant les administrations locales à l'administration centrale pourrait améliorer leurs conditions de crédit, notamment auprès de l'Agence France Locale. Elles pourraient en revanche pâtir d'une éventuelle dégradation de l'évaluation de la dette publique française par les agences de notation.

Les derniers emprunts de la Communauté de Communes ont été réalisés avant cette inflation des taux d'intérêt (**4 fois supérieurs à la période précédente**), néanmoins les projets à venir vont nécessiter le recours à l'emprunt. La prise en compte de cette évolution du coût des intérêts et des frais financiers est essentielle pour la prospective. C'est pourquoi, les nouveaux emprunts projetés dans l'analyse financière présentée en 3^{ème} partie de ce rapport sont supposés être souscrits sur 15 ans à des taux fixes de 3,5%.



iv. Des indicateurs macroéconomiques suspendus à une actualité préoccupante

Si la situation économique de la France témoigne d'une certaine résilience, **les incertitudes restent très fortes quant à la situation internationale** : guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, conséquences des élections américaines, etc.

Sur le plan national, le contexte d'instabilité politique persiste, conduisant à la présentation d'un projet de loi de finances spéciale pour garantir la continuité de la vie nationale et des services publics, et prolongeant la période d'élaboration du Projet de loi de finances.

Par ailleurs, les épisodes météorologiques violents intervenus récemment sur notre territoire et particulièrement sur le département de Mayotte, chez nos voisins (inondations meurtrières en Espagne) et les négociations climatiques en demi-teinte sur lesquelles s'est achevée la 29^e conférence des parties pour le climat de Bakou démontrent – s'il le fallait – **l'enjeu majeur que revêt l'adaptation au changement climatique pour les territoires**, et les besoins d'investissement afférents.

En matière d'emploi, **le taux de chômage s'élevait à 7,4 % au 3^e trimestre 2024** en France, alors qu'il était établi à 7,1 % fin 2022. Il reste à un niveau inférieur à celui constaté avant la crise sanitaire, mais pourrait encore atteindre un niveau de 7,6 % fin 2025 selon la Banque de France, avant de repartir à la baisse en 2026 si l'accélération de l'activité se concrétisait.

En dépit de l'inflation, **l'épargne des ménages ne s'érode pas**, puisqu'avec un taux de 18,8 %, elle reste plus élevée qu'avant la crise sanitaire : la Banque de France escompte qu'elle porte la consommation des ménages et soutienne la croissance en 2025.

Par ailleurs, alors que le climat des affaires était plutôt favorable depuis la fin de la crise sanitaire, les perspectives pour 2024 sont moins optimistes. En effet, **le niveau de défaillances d'entreprises est désormais plus élevé qu'avant la crise sanitaire** (hors microentreprises), tandis que le secteur de la construction immobilière a connu au 2nd semestre 2023 un ralentissement, conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et du raidissement de l'accès au crédit. Les récentes annonces de suppressions d'emploi et de restructurations au sein de plusieurs grandes groupes nationaux (grande distribution, automobile, chimie...) invitent elles aussi à la prudence.

1.2

UNE SITUATION INQUIÉTANTE DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES EN 2024, AVEC DES IMPACTS POTENTIELS IMPORTANTES POUR PRE BOCAGE INTERCOM EN 2025

Après le relatif redressement de la situation financière des administrations publiques en 2022, l'année 2023 a été jugée très sévèrement par la Cour des comptes², qui l'a décrite comme « une très mauvaise année », évoquant « une situation inquiétante » dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques.

De surcroît, elle jugeait les prévisions du gouvernement au 1^{er} semestre 2024 trop peu documentées et trop optimistes et estimait que la trajectoire fixée pour revenir aux critères du pacte de stabilité d'ici à 2027 reposait sur des « objectifs peu réalistes ». Ce, dans un contexte marqué par l'incertitude politique suite aux élections législatives de l'été 2024, et par l'annonce de l'ouverture par la Commission Européenne d'une procédure pour déficit excessif à l'encontre de la France.

i. Déficit public : la trajectoire inscrite dans la loi de programmation des finances publiques (LPPF) 2023-2027 déjà caduque

Le déficit public, loin de se résorber, s'est établi à 5,5 % du PIB en 2023, dégradé de 0,7 point par rapport à 2022, rendant de fait caduque la trajectoire de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 adoptée en décembre 2023 et amenant le gouvernement à présenter par deux fois de nouvelles trajectoires pluriannuelles à la Commission Européenne, en avril puis en octobre 2024.

Le plan de redressement sur 7 ans transmis par le gouvernement Barnier à la Commission prévoit désormais un retour à l'objectif des 3 % en 2029, en annonçant notamment des **mesures de réduction drastique des dépenses publiques**.

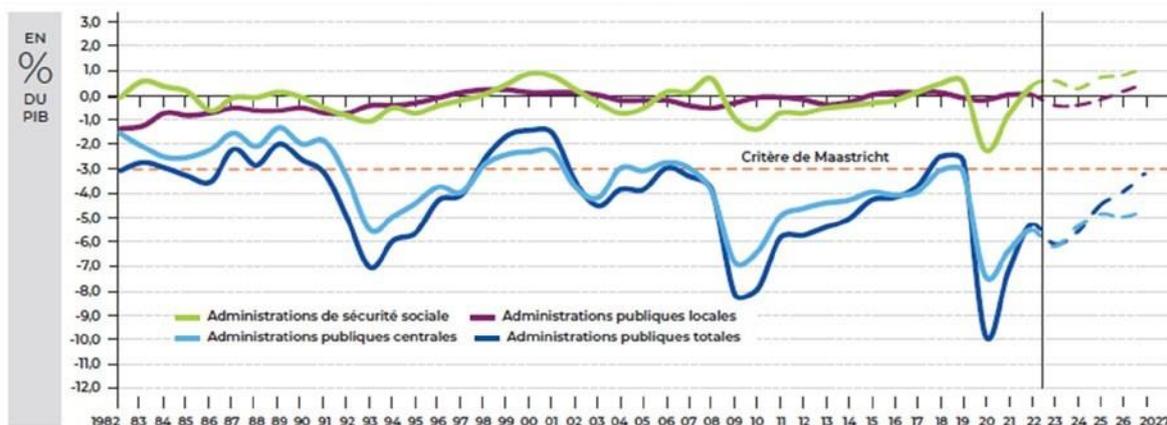
ii. Dette publique : une amélioration perturbée par la hausse des frais

L'endettement, qui a atteint 3 100 Md€ fin 2023, était encore maintenu sous les 110 %, à 109,9 % du PIB, après un pic à 115 % en 2021 – essentiellement grâce à la croissance du PIB. Il dépasse cependant les 112 % à la fin du 2^e trimestre 2024, subissant l'effet du renchérissement des conditions de marché.

² Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques, Cour des comptes, juillet 2024

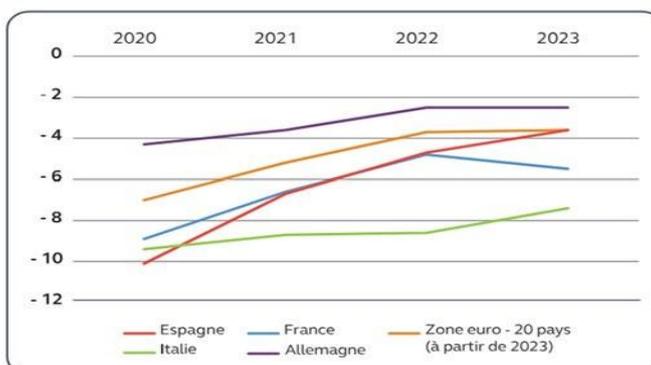
Le déficit public de la France depuis 1982

(source : La Banque postale)



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

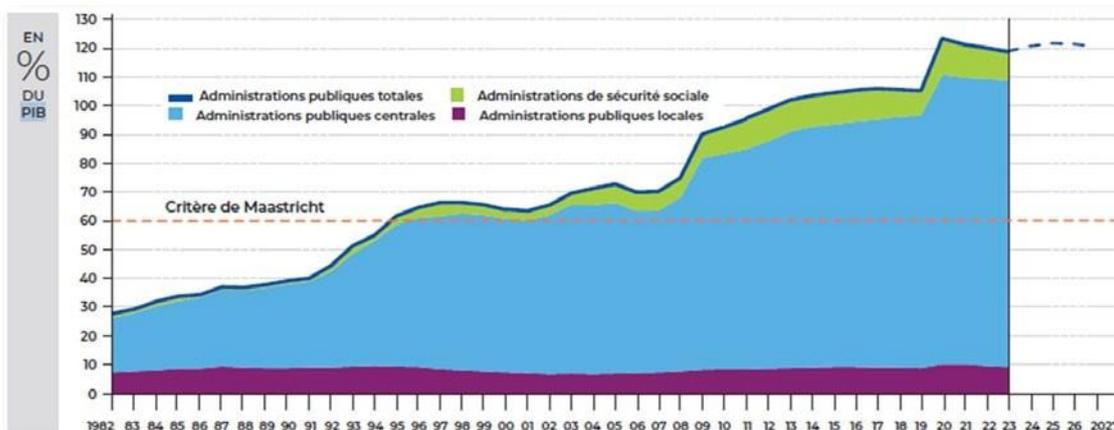
Évolution du déficit public des quatre principales économies de la zone euro depuis 2020 (en points de PIB)



Source : Eurostat

La dette publique de la France depuis 1982

(source : La Banque postale)

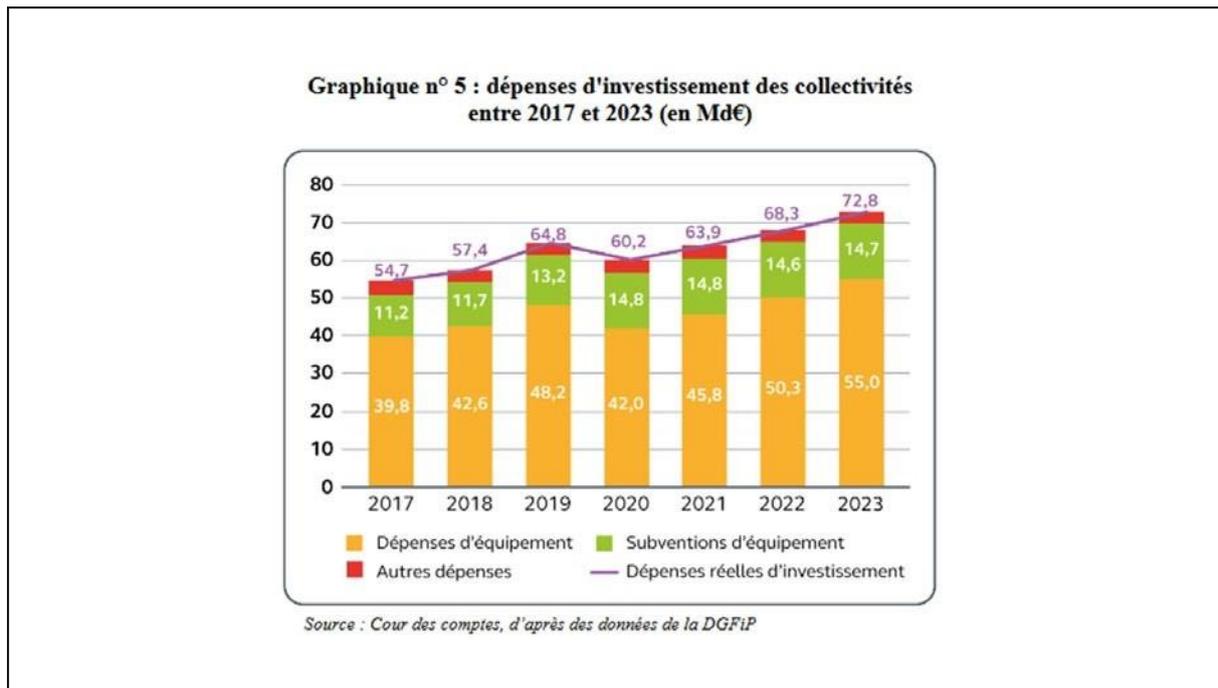


Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

iii. Les Comptes des collectivités

Malgré une **dégradation de leur épargne nette** (- 3,4 Md€), compensée seulement pour moitié par la progression de leurs recettes d'investissement (+ 1,7 Md€), **les collectivités ont maintenu en 2023 un haut niveau de dépenses d'investissement** (72,8 Md€, soit +4,5 Md€ par rapport à 2022).

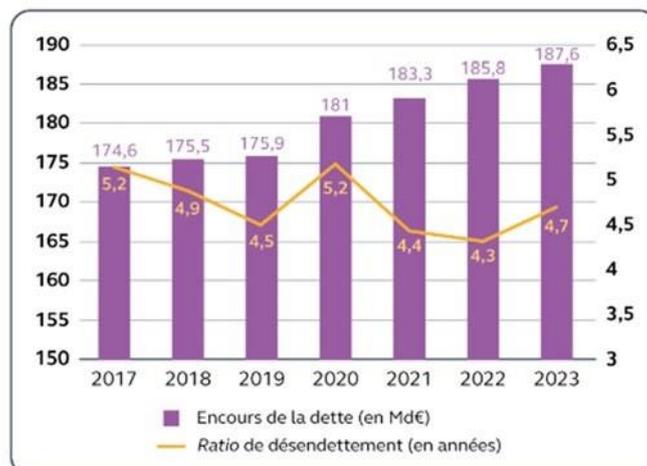
Les trois quarts sont constitués de dépenses d'équipement (55 Md€) en forte hausse (+ 4,7 Md€ par rapport à 2022). Selon la Cour des Comptes, l'effet prix explique environ un tiers de cette augmentation, le reste étant lié à une augmentation en volume s'inscrivant dans le cycle électoral local (environ 6,1 % d'augmentation par rapport à 2022).



La conjonction d'un **autofinancement en baisse** et d'une **hausse des dépenses d'investissement** a placé le besoin de financement des collectivités à un niveau exceptionnellement élevé de 22,3 Md€ (soit + 38,6 % par rapport à 2022).

Elles ont toutefois décidé de **limiter leur recours à l'emprunt**, dans un contexte de forte hausse des taux. Le montant total des emprunts réalisés par les collectivités en 2023 a enregistré une baisse de 3,6 % par rapport à 2022. Finalement, **l'encours de l'endettement financier des collectivités est resté quasiment stable** à 187,6 Md€ (+ 1,8 Md€, soit + 1 %), tandis que la charge en intérêts de la dette augmentait fortement à 4,5 Md€ (+ 1 Md€ soit + 28,8 %).

Graphique n° 6 : endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années) des collectivités entre 2017 et 2023



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Les collectivités s'en sont donc remis à puiser dans leur fonds de roulement pour financer le maintien de leur haut niveau d'investissement : leur compte courant au Trésor a enregistré en 2023 une baisse de 4,6 Md€, soit - 7,7 %.

1.3

PRE BOCAGE INTERCOM APPELÉE À CONTRIBUER AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS À UN NIVEAU INÉDIT

La présentation du projet de loi de finances s'inscrit cette année dans un contexte particulier (dépôt initial retardé, instabilité politique, inflexions données suites aux Assises des Départements de France et au Congrès des Maires de France, censure du Gouvernement de Michel Barnier, dépôt d'une loi de finances spéciale).

Ainsi, s'il est entendu que seule la version définitive de la loi de finances trouvera à s'appliquer, **ce rapport d'orientations budgétaires s'appuie sur la version initiale déposée par le Gouvernement Barnier.**

i. Gel des fractions de TVA versées aux collectivités

Cette disposition modifie les modalités de reversement de fractions de TVA, versées notamment aux intercommunalités en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Elles évoluaient jusqu'à présent en proportion de la TVA nette perçue au niveau national.

Cependant le PLF prévoit un gel du montant de cette fraction en 2025 sur la base du montant perçu en 2024. Cette disposition entraîne une « année blanche » en 2025 ; l'affectation de la dynamique de la TVA aux collectivités reprendrait à compter de 2026. **Pré-Bocage Intercom est directement concernée par cette disposition, qui représenterait un manque à gagner de près de 132 000 € en 2025 au regard des données prospectives établies lors du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024** (suivant les estimations de progression de la TVA fournies dans les PLF 2024 et 2025).

ii. Abaissement de la compensation du FCTVA

Le projet de loi de finances opère deux modifications : la suppression du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) afférent aux dépenses de fonctionnement d'une part, et l'abaissement du taux de compensation du FCTVA en investissement de 16,404 % à 14,85 % d'autre part.

Pour la Communauté de Communes, le coût de cette mesure est estimé au regard du programme pluriannuel d'investissement 2025-2028 à 345 000 € sur 4 ans (40 000 € par an de FCTVA de fonctionnement en moins et 185 000 € dû à la baisse de la compensation en investissement).

iii. Vers une hausse de 4 points du taux de cotisation CNRACL en 2025 et une augmentation reconduite à l'identique en 2026 et 2027, soit 12 points

La Cour des comptes a ciblé dans son dernier rapport le déficit actuel de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL - 2,5 Md€ en 2023 contre 1,2 Md€ en 2021), avec une perspective de déficit à hauteur de 10 Md€ en 2030. Elle a recommandé de faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier du régime.

La hausse de 1 point des cotisations entérinée en 2024 avait été compensée, pour les collectivités, par une baisse équivalente de leurs cotisations à l'URSSAF. Toutefois, cette compensation ne sera pas pérennisée en 2025.

Cette mesure représenterait un coût de plus de 41 000 € en 2025 pour Pré-Bocage Intercom ; A effectifs constant, la masse salariale de PBI sera donc augmentée en 2027 de plus de 123 000 €.

D'après les signes d'inflexion donnés par le Gouvernement Barnier, **l'augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL pourrait être lissée sur 4 ans plutôt que 3.**

2

LES ELEMENTS FINANCIERS 2024

2.1

PRESENTATION DES DIFFERENTS BUDGETS

Pré-Bocage Intercom dispose de 11 budgets :

- 89500 - Budget Principal
- 89501 - SPANC (autonome)
- 89504 - BAT RUE DE VIRE
- 89505 - ZA NOIRES TERRES (Stock)
- 89507 - ZA LES MONTS D'AUNAY (Stock)
- 89509 - PREBOCAP
- 89511 - ZA VAL D ARRY (Stock)
- 89512 - Déchets Recyclables (autonome)
- 89513 - PSLA VB VA
- 89514 - PSLA CAUMONT
- 89515 – ZA COULVAIN-SEULLINE

Les résultats consolidés 2024, c'est-à-dire le total des fonds de roulement au 31/12 du budget principal et des budgets annexes, de l'intercommunalité sont estimés à 4 036 k€ contre 1 974 k€ l'an passé. Cette hausse est due au maintien de l'épargne brute de la collectivité à son niveau de 2023 et à l'encaissement au cours de l'exercice 2024 d'une grande partie des subventions en attentes fin 2023.

CA 2024 ESTIME	BUDGETS SPA						BUDGETS AUTONOMES		BUDGETS LOTISSEMENTS (STOCKS)			
	PRINCIPAL	RUE VIRE	PREBOCAP	PSLA VA VB	PSLA CSA	TOTAL	DECHETS RECY	SPANC	ZA NOIRES T	ZA VA	ZA AUNAY	ZA COULVAIN
Fiscalité	5 319 374					5 319 374						
Dotations	1 548 754					1 548 754						
Attribution de compensation	347 177					347 177						
Subventions	894 961					894 961						
Produits des services	112 915	13 120	860	99 022	29 006	254 924	2 732 881	63 770	131 266	72 355	80 000	
Autres recettes de gestion	82 085	41 999	64 614	135 134	45 109	368 942	22 626	958			0	
Produits de gestion courante (a)	8 305 266	55 120	65 474	234 156	74 115	8 734 132	2 755 507	64 728	131 266	72 355	80 000	-
Charges de personnel	2 503 996					2 503 996	670 978	43 933				
Atténuations de produits (y.c. AC) (j)	1 768 603					1 768 603						
Autres dépenses de gestion	2 783 860	17 368	21 196	130 141	52 286	3 004 851	1 828 359	49 965	19 637	59 769	52 304	1 300
Charges de gestion courante (b)	7 056 459	17 368	21 196	130 141	52 286	7 277 450	2 499 337	93 898	19 637	59 769	52 304	1 300
Epargne de gestion (c)=(b)-(a)	1 248 807	37 752	44 279	104 015	21 830	1 456 682	256 170	- 29 170	111 629	12 586	27 696	- 1 300
Produits financiers (d)				1 099		1 099	12					
Charges financières (e)	4 043	740	4 782	11 315	3 630	24 511	1 271		3 105			
Produits exceptionnels (f)	65 144			2 856	695	68 695	10 538	170				
Charges exceptionnelles (g)	40 356		2 166			42 522	35 173	266				
Epargne brute (h)=(c)+(d)+(f)-(e)-(g)	1 269 552	37 012	37 330	96 655	18 895	1 459 444	230 277	- 29 266	108 524	12 586	27 696	- 1 300
Taux d'épargne brute (i)=(h)/((a)+(d)+(f)-(j))	19,2%	67,1%	57,0%	40,6%	25,3%	20,7%	8,3%	-45,1%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Remboursement en capital de la dette (k)	51 479	14 512	35 733	78 465	40 474	220 664	96 162		39 667			
Epargne nette (l)=(h)-(k)	1 218 073	22 500	1 597	18 190	- 21 579	1 238 780	134 115	- 29 266	68 857	12 586	27 696	- 1 300
Recettes d'investissement (m)	1 642 772		1 500	301 773	326 150	2 272 195	4 699	37 353				
Capacité de financement des investissements (n)=(h)+(m)	2 912 323	37 012	38 830	398 428	345 045	3 731 639	234 976	8 087	108 524	12 586	27 696	- 1 300
Dépenses d'équipement (o)	1 527 447	700	3 097	26 076	97 873	1 655 192	10 751	37 363				
Besoin de financement (p)=(k)+(o)-(n)	-1 333 398	- 21 800	-	- 293 887	-206 698	-1 855 783	- 128 063	29 276	- 68 857	- 12 586	- 27 696	1 300
Nouveaux emprunts (q)	-	-	-	- 70 000	70 000	-	-	-				
Variation du fonds de roulement (r)=(q)-(p)	1 333 398	21 800	-	223 887	276 698	1 855 783	128 063	- 29 276	68 857	12 586	27 696	- 1 300
Fonds de roulement au 31 décembre 2024 (x)	3 944 303	-138 269	-	- 530 742	- 60 112	3 215 180	699 705	55 438	345 767	- 301 547	22 392	- 1 300
Encours de dette au 31 décembre 2024 (s)	616 692	152 658	303 733	1 393 005	617 942	3 084 031	56 004	-	485 917			
Capacité de désendettement (t)=(s)/(h)	0,5	4,1	8,1	14,4	32,7	2,1	0,2	-	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Restes à réaliser de dépenses (u)	894 653			4 029	12 781	911 463	1 200					
Restes à réaliser de recettes (v)	405 144	160 787		898 063	72 892	1 536 887	1 355					
Solde des restes à réaliser (w)=(v)-(u)	- 489 509	160 787	-	894 034	60 112	625 424	155	-	-	-	-	-
Résultats de clôture avec restes à réaliser (y)=(x)+(w)	3 454 794	22 518	-	363 292	-	3 840 604	699 860	55 438	345 767	- 301 547	22 392	- 1 300

2.2

L'ÉPARGNE BRUTE 2020 - 2024

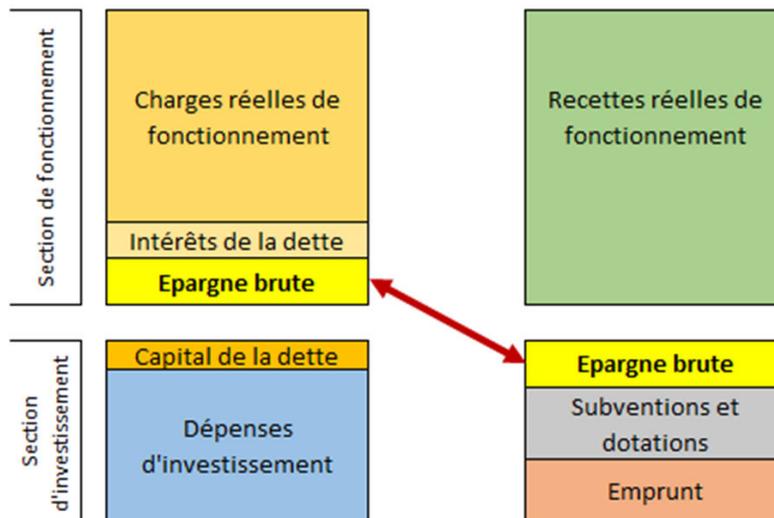
i. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SPA

Les trois composantes de l'épargne brute sont l'épargne de gestion, le résultat financier et le résultat exceptionnel. Le tableau ci-après en décrit l'évolution depuis 2020 :

	BUDGETS SPA				
	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion	7 174 453	6 493 377	7 410 994	8 373 652	8 734 132
Dépenses de gestion	5 758 093	6 111 439	6 484 008	6 824 327	7 277 450
EPARGNE DE GESTION	1 416 360	381 938	926 987	1 549 325	1 456 682
Résultat financier	- 17 279	- 20 745	- 26 780	- 25 605	- 23 411
Résultat exceptionnel	18 033	- 13 035	- 8 540	35 112	26 173
EPARGNE BRUTE	1 417 114	348 157	891 667	1 558 832	1 459 444
TAUX EPARGNE BRUTE	27,1%	7,6%	16,4%	23,9%	20,7%

- **L'épargne brute** cumulée du budget principal et des budgets annexes SPA s'élève donc, en 2024, à 1 459 k€, contre 1 559 k€ l'an passé. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement aura permis, en 2024, de financer 221 k€ de remboursement en capital de la dette et 75% des projets d'investissement (1 239 k€ sur un total de 1 655 k€ de dépenses d'équipement).
- **Le taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 10% est signe de bonne gestion. Malgré une baisse de 100 k€ de l'épargne brute en 2024, le taux d'épargne brute de PBI a de nouveau dépassé les 20% cette année puisqu'il atteint 20,7% après avoir atteint 23,9% en 2023.

L'équilibre sectionnel



Entre 2023 et 2024, les recettes de gestion du budget principal sont en hausse de 348 k€, soit +4,4 %.

A noter :

- La hausse du produit de la fiscalité de 183 k€ due au double effet de la revalorisation de la valeur locative des bases cadastrales de 3,9% en 2024 (+ 109 k€) et de la hausse de 0,25 point des taux de cotisation foncière des entreprises et de taxes foncières bâti et non bâti (+ 74 k€),
- Les recettes de la Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) et de l'Indemnité Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) qui ont respectivement augmenté de 30 k€ et 15 k€ en 2024,
- La faible dynamique des recettes de TVA au niveau national (+0,8% contre +3,1% en 2023). La fraction du produit net de TVA versé par l'Etat en compensation de la perte de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation a augmenté en 2024 de 14 k€, et celle liée à la suppression de la CVAE a augmenté de 5 k€. Pour mémoire, une hausse de 4,5% était annoncée par le Gouvernement dans le PLF 2024,
- Les aménagements apportés au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en loi de finances pour 2023 ont permis à l'ensemble du territoire de redevenir éligible. Pour 2024, la recette pour l'ensemble du territoire se porte à 672 k€ dont 289 k€ pour l'intercommunalité,
- La hausse de la DGF de 63 k€ en 2024, soit une hausse de 5,8%. Cette hausse s'explique par un abondement de 30 M€ par l'Etat de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité et par un transfert de 60 M€ au sein de la DGF réservée aux intercommunalités de l'enveloppe de la dotation de compensation vers la dotation d'intercommunalité. Les critères de répartition de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité étant plus favorables à Pré-Bocage Intercom que ceux de la dotation de compensation, Pré-Bocage Intercom a bénéficié d'une évolution de sa DGF plus favorable que la moyenne des intercommunalités,
- La hausse des participations GEMAPI versées par l'agence de l'eau de 145 k€ par rapport à 2023. Ces participations ont atteint 290 k€ en 2024,
- La baisse des subventions de fonctionnement perçues de 72 k€, notamment à cause d'une subvention Leader exceptionnelle de 50 k€ perçue en 2023. La baisse est également dû à l'arrêt du cofinancement du poste de chargé de mission PCAET (-25 k€) et à la réduction de l'accompagnement du Conseil Départemental pour l'entretien des équipements sportifs (-8 k€).

Ces baisses ont été en partie compensées par l'augmentation de 20 k€ des subventions versées par l'Etat pour la gestion de nos 3 maisons France Services (125 k€ perçus en 2024).

Entre 2023 et 2024, les dépenses de gestion du budget principal sont en hausse de 398 k€, soit +6,0 %.

A noter :

- La hausse de 75 k€ des charges à caractère général (hors compétence GEMAPI), soit une hausse de 6,4% par rapport à 2023. Cette hausse est principalement due à la très forte augmentation des dépenses énergétiques en 2024 (+35 k€ en électricité et +23 k€ en fourniture de gaz) Le reste de la hausse est due à la comptabilisation en année pleine des charges d'occupation de l'agence postale de Caumont-sur-Aure ouverte en juillet 2023 et de la maison citoyenne de Caumont-sur-Aure ouverte en septembre 2023,
- La hausse de 121 k€ des dépenses de GEMAPI en 2024,
- La hausse des charges de personnel (hors compétence GEMAPI) à hauteur de 188 k€, soit +8,6% due à la prise en charge en année pleine de l'augmentation de 1,5% du point d'indice de rémunération intervenue le 1er juillet 2023, à la hausse de 5 points d'indice de toutes les grilles de rémunérations au 1^{er} janvier 2024, à la rémunération en année pleine des agents recrutés en cours d'exercice 2023 et aux 2 postes créés en 2024 (directeur et assistant communication). Voir partie 2.5 pour plus de détails sur l'évolution de la masse salariale en 2024.
- La hausse de 144 k€ des subventions et participations versées due :
 - A la prise de compétence « piscine » au 1^{er} juillet 2024. Pré-Bocage Intercom a versé 149 k€ de participation au syndicat pour l'exercice de la compétence au cours du 2^{ème} semestre 2024,
 - A l'augmentation de 8 k€ des subventions versées aux associations sportives,
 - A l'augmentation de la fréquentation des ALSH de notre territoire qui s'est traduit par une augmentation de 30 k€ des subventions versées aux associations enfance-jeunesse,
 - A l'arrêt du conventionnement avec Anacrouses pour l'exercice de la politique numérique (-24,5 k€). Cette politique continue de s'exercer en interne par l'intermédiaire de notre conseiller numérique France Services.
- La baisse de 136 k€ des attributions de compensation versées aux communes bénéficiaires due au transfert de la compétence « piscine » au 1^{er} juillet 2024. Ces AC vont de nouveau baisser en 2025 puisque le transfert sera comptabilisé pour la 1^{ère} fois en année pleine.

ii. BUDGET AUTONOME SPANC

BUDGET SPANC						
	2020	2021	2022	2023	2024	
Recettes de gestion	78 834	108 236	126 802	118 383	64 728	
Dépenses de gestion	111 726	118 087	114 419	114 125	93 898	
EPARGNE DE GESTION	- 32 891	- 9 851	12 383	4 258	- 29 170	
Résultat financier	-	-	-	-	-	
Résultat exceptionnel	- 7 881	- 975	516	1 257	96	
EPARGNE BRUTE	- 40 772	- 10 825	12 899	3 001	- 29 266	
TAUX EPARGNE BRUTE	-51,7%	-9,9%	10,1%	2,5%	-45,1%	

Après avoir été excédentaire depuis 2022, le résultat de la section de fonctionnement du budget du SPANC est déficitaire de 29 k€ en 2024. La forte baisse du nombre de contrôle réalisé cette année due à l'absence de campagne de contrôle de bon fonctionnement prévu en 2024 a entraîné ce déficit.

Malgré ce déficit, le résultat cumulé du budget SPANC reste excédentaire de 55 k€.

iii. BUDGET AUTONOME DECHETS RECYCLABLES

BUDGET DECHETS RECYCLABLES						
	2020	2021	2022	2023	2024	
Recettes de gestion	2 155 220	2 348 709	2 557 038	2 564 394	2 755 507	
Dépenses de gestion	1 834 831	2 027 514	2 227 323	2 419 322	2 499 337	
EPARGNE DE GESTION	320 389	321 194	329 714	145 072	256 170	
Résultat financier	- 9 030	- 9 087	- 6 864	- 2 562	- 1 259	
Résultat exceptionnel	- 19 320	- 40 183	52 156	17 926	24 635	
EPARGNE BRUTE	292 039	271 925	375 006	160 436	230 277	
TAUX EPARGNE BRUTE	13,6%	11,5%	14,3%	6,1%	8,3%	

Entre 2020 et 2022, l'épargne de gestion du budget Déchets Recyclables était stabilisée autour de 320 k€. Après une baisse de 185 k€ en 2023, l'épargne de gestion a augmenté de 111 k€ en 2024 pour s'établir à 256 k€.

Les recettes de gestion ont augmenté de 191 k€ en 2024 grâce à la hausse de 7% de la redevance incitative.

En revanche, les dépenses de gestion s'établissent à 2 499 k€, soit une hausse de 80 k€ par rapport à 2023 (+3,3%). Cette hausse cache de fortes disparités entre les différents chapitres budgétaires :

- Une contribution SEROC qui s'établit à 1 441 k€, soit une hausse de 229 k€ en 2024,

- Une baisse de 16 k€ des charges de personnels due à la réduction de 0,5 ETP réalisée en septembre 2024,
- Des charges à caractère général qui s'établissent à 364 k€, en baisse de 133 k€ par rapport à 2023. Dans le détail, cette baisse s'explique par :
 - La comptabilisation sur l'exercice 2023 des dépenses de déchetteries du 4^{ème} trimestre 2022 (-58 k€),
 - La baisse de 31 k€ des commandes de sacs jaunes sur l'exercice 2024,
 - Les difficultés de notre prestataire de maintenance des abris bacs pour fournir des factures correctes (45 k€ de factures en attente fin 2024) qui ont entraîné une différence de réalisation de 37 k€ entre 2023 et 2024,
 - La baisse du prix des carburants (- 9k€),
 - La baisse du coût d'entretien des camions (- 6k€)

2.3

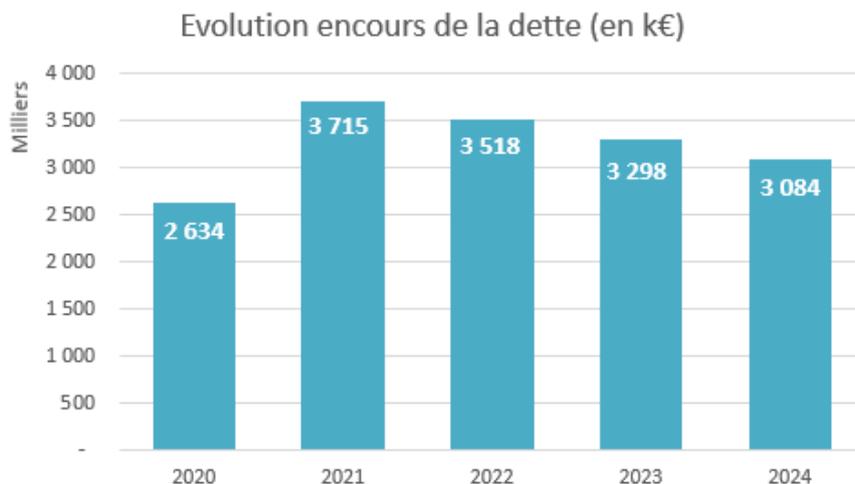
LA DETTE

i. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SPA

Avec une épargne brute de l'ordre de 1 457 k€ en 2024, le délai moyen de remboursement du stock de dette du budget principal et des budgets annexes SPA (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 2,1 années, ce qui replace très largement Pré-Bocage Intercom-en dehors de la zone de dangerosité (supérieur à 10 ans).

	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement (en années)	1,9	10,7	3,9	2,1	2,1

Fin 2024, l'encours de la dette du budget principal et des budgets annexes SPA est de 3 084 k€, soit 122 € par habitant.



Depuis 2021, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit par Pré-Bocage Intercom, ce qui explique le désendettement progressif depuis lors.

En revanche, un nouveau transfert d'emprunt de 70 k€ entre le budget PSLA VB/VA et le budget PSLA Caumont a été réalisé en 2024 après le transfert de 160 k€ réalisé en 2023. Ces transferts n'ont aucune incidence sur l'encours de dette de la collectivité.

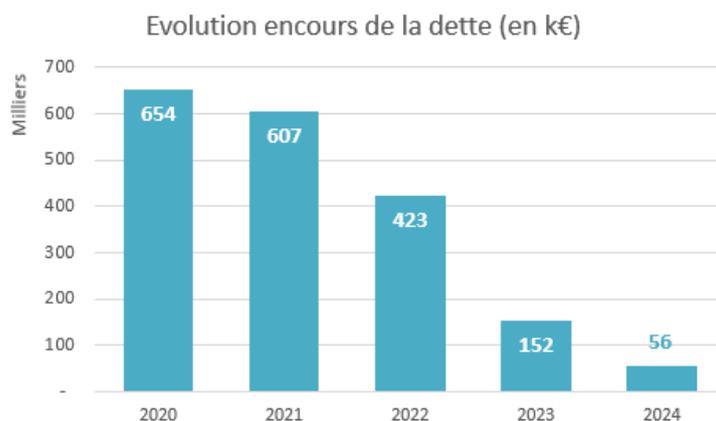
Structure et gestion de la dette intercommunale (banque : la Banque Postale)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Aménagement 31 rue de Vire (espaces administratifs)	01/04/2022	01/01/2037	200.000 €	Fixe	0,62 %
Réhabilitation gymnase Villers Bocage	01/04/2022	01/01/2037	550.000 €	Fixe	0,62 %
Construction PSLA Caumont sur Aure	01/04/2022	01/01/2037	485 000 €	Fixe	0,62 %
(banque : Caisse d'Epargne)					
Réhabilitation bâtiment rue de Vire Les Monts d'Aunay (Prébocap 2)	06/06/2020	06/03/2035	221 000 €	Fixe	0,46 %
Construction Prébocap	15/09/2018	15/06/2033	536 000 €	Fixe	1,47 %
Construction PSLA VB et VA	05/09/2020	05/06/2042	2 000 000 €	Fixe	0,68 %

ii. BUDGET AUTONOME DECHETS RECYCLABLES

Le délai moyen de remboursement du stock de dette du budget annexe Déchets Recyclables (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) s'établit à 0,2 année fin 2024. La baisse est due au paiement le 5 décembre dernier de la dernière échéance de l'emprunt de 250 k€ souscrit en 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement (en années)	2,0	2,2	1,1	0,9	0,2

Fin 2024, l'encours de la dette du budget Déchets-Recyclables est de 56 k€, soit 2 € par habitant.



En 2024, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur le budget annexe Déchets-Recyclables.

Structure et gestion de la dette intercommunale (banque : Caisse d'Epargne)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Achat BOM	05/04/2021	05/01/2025	150 000 €	Fixe	0,37 %
Garage atelier stockage	01/12/2015	01/09/2030	110 000 €	Fixe	2,27 %

iii. BUDGET ZA NOIRES TERRES

En 2021, Pré-Bocage Intercom a eu recours à un emprunt, d'un total de 595 000 €, pour financer les travaux d'aménagement de l'Ilot Nord de la ZA des Noires Terres.

Fin 2024, l'encours de la dette du budget ZA Noires Terres est de 486 k€, soit 19 € par habitant.

Structure et gestion de la dette intercommunale (banque : Banque Postale)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Aménagement ZA des Noires Terres	01/04/2022	01/01/2037	595.000 €	Fixe	0,62 %

2.4

LA FISCALITE INTERCOMMUNALE

Impôts	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation	7,62%	7,62%	7,62%	7,62%	8,30%
Foncier bâti	1,25%	1,55%	2,55%	2,55%	2,80%
Foncier non bâti	2,75%	2,95%	3,95%	3,95%	4,20%
Cotisation foncière des entreprises	18,88%	18,88%	19,88%	19,88%	20,13%

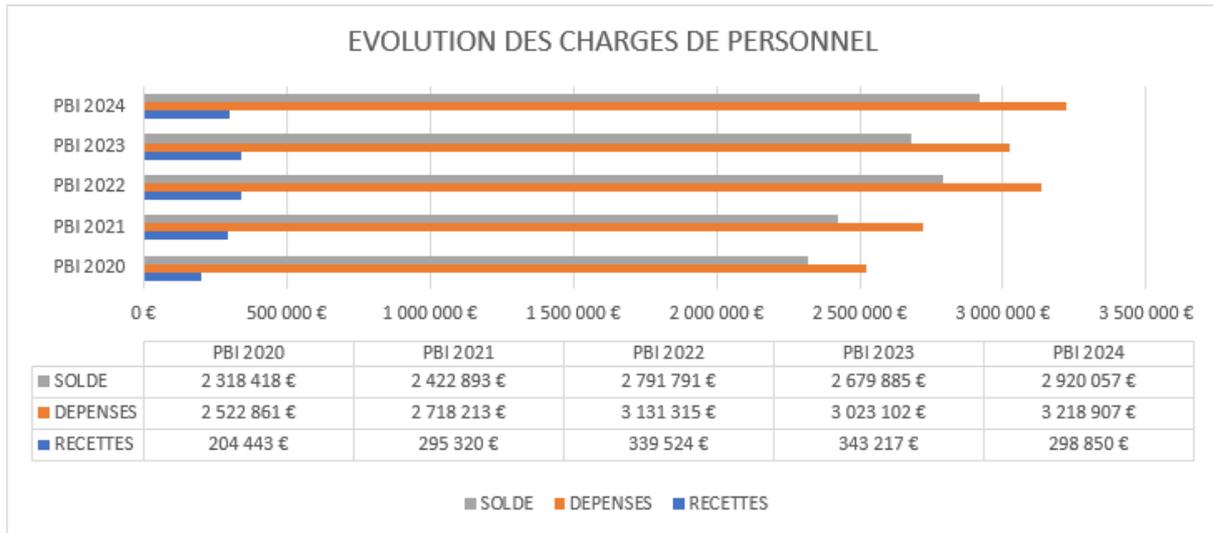
Les taux fonciers ont été revalorisés de 0,25 point en 2024 afin de garantir de façon pérenne le financement du transfert de la compétence « piscine » à l'intercommunalité. Les produits fiscaux perçus ont évolué favorablement grâce au double effet de la hausse des taux et de la revalorisation forfaitaire des bases de 3,9% en 2024.

Produits fiscaux perçus	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation résidences principales puis fraction de TVA	1 493 476	1 500 474	1 646 526	1 676 738	1 690 980
Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants	82 864	83 654	87 270	111 297	114 476
Taxe foncière sur les propriétés bâties	207 554	257 652	426 473	463 642	532 246
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	133 940	144 384	187 506	205 910	224 747
Cotisation foncière des entreprises	982 267	1 024 336	1 006 195	1 180 373	1 272 403
CVAE puis fraction de TVA	696 396	741 979	760 713	784 124	788 719
Taxe sur les surfaces commerciales	222 316	207 591	213 798	232 496	262 776
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	194 909	203 276	212 045	225 577	240 324
Taxe de séjour	25 124	19 044	43 676	45 734	44 032
TOTAL	4 038 846	4 182 390	4 584 202	4 925 891	5 170 703

A noter que la collectivité ne dispose pas de pouvoir de taux pour les fractions de TVA perçues en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Ces deux recettes « fiscales » représentent 2 480 k€ de recette pour la collectivité en 2024, soit 30% des recettes courantes de fonctionnement du budget principal.

2.5

LES CHARGES DE PERSONNEL DE L'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE



Les charges de personnels s'élèvent à **3 219 k€ en 2024**, soit une hausse de 196 k€ par rapport à 2023. Dans le même temps, les recettes ont baissé de 44 k€, à hauteur de 299 k€ en 2024 contre 343 k€ en 2023.

Ces recettes correspondent :

- Aux remboursements des rémunérations d'agents absents pour maladie ou congés maternité,
- A la participation des agents aux tickets restaurants (50% de la valeur faciale),
- A la participation de l'Etat au financement des contrats aidés,
- Aux participations versées par nos partenaires pour le financement de certains postes.

Par conséquent, le coût net de la masse salariale a augmenté en 2024 pour s'élever à 2 920 k€ contre 2 680 k€ en 2023. Le tableau suivant retrace son évolution au cours des 5 dernières années.

Evolution coût net masse salariale				
	2020 / 2021	2021 / 2022	2022 / 2023	2023 / 2024
En valeur	+ 104 475 €	+ 368 898 €	- 111 906 €	+ 240 172 €
En %	+4,5 %	+15,2 %	- 4,0 %	+ 9,0 %

Entre 2023 et 2024, le coût net de la masse salariale a donc augmenté de 240 k€, soit une hausse de 9,0 %.

Cette hausse s'explique en partie grâce à l'évolution des effectifs. Le nombre d'agents étant passé de 79 fin 2023 à 81 fin 2024.

	Nombre d'agents au 31/12				
	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	43	47	56	57	53
Non titulaires	23	29	24	22	26
Autres	0	1	1	0	2
TOTAL	66	77	81	79	81

La part des agents titulaires comprend 5 agents en position de détachement ou en disponibilité. Leur nombre est resté stable en 2024. Ainsi, le nombre d'agents réellement présent au sein de la structure, et donc rémunérés, s'élève à 76 fin 2024 contre 74 fin 2023.

Cette hausse du nombre d'agents rémunérés explique en partie la hausse de la masse salariale. Elle est due :

- Au recrutement d'un emploi aidé pour assurer les missions d'assistant communication
- Au recrutement d'un apprenti pour accompagner le service développement économique

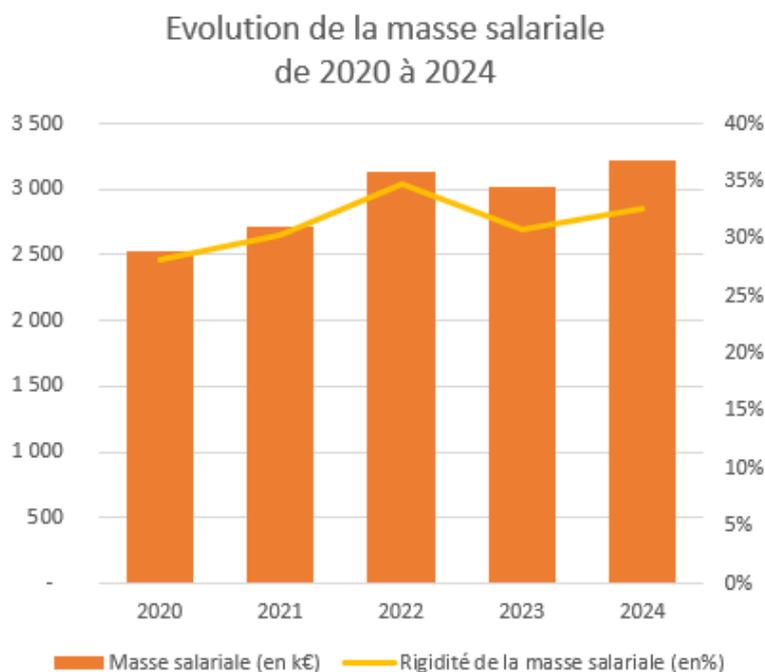
Les deux autres créations de postes de l'année 2024 (directeur et technicien ruissellement) ont donc été numériquement compensés par le départ d'agents non remplacés (chargé de mission développement économique et agent des déchetteries).

Entre 2023 et 2024, nous constatons une diminution du nombre de fonctionnaires titulaires car 4 agents titulaires ont été numériquement remplacés par des agents contractuels.

La hausse de la masse salariale en 2024 s'explique également par :

- L'augmentation de la valeur du point de 1,5% sur 6 mois supplémentaires par rapport à 2023, compte tenu que celle-ci n'est intervenue qu'au 1er juillet 2023,
- La hausse de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 qui a concerné l'intégralité des agents,
- La rémunération en année pleine des recrutements effectués en cours d'exercice 2023 (assistante du pôle administration générale, chargée d'accueil agence postale de Caumont-sur-Aure, manager de commerce, agent de gestion comptable),
- La diminution de la vacance des postes en 2024 : d'une part car les agents partis ont été remplacés très rapidement et d'autre part car le choix a été fait de remplacer les agents en congé maternité,
- La fin du cofinancement du poste de chargé de mission PCAET,
- Le choix, pour raisons financières, de ne plus assurer les arrêts maladies (exceptés les congés maternité) lors du renouvellement de l'assurance statutaire au 1er janvier 2024.

La rigidité de la masse salariale, ratio qui indique la part de la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, a légèrement augmenté en 2024 pour atteindre 32,6% contre 30,8%. Toutefois, ce ratio reste inférieur à celui constaté fin 2022 (34,7%).



	2020	2021	2022	2023	2024
Masse salariale (en k€)	2 524	2 718	3 131	3 023	3 219
Rigidité de la masse salariale (en%)	28,1%	30,3%	34,7%	30,8%	32,6%

2.6

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 2024 - 2028

i. BUDGET PRINCIPAL

En 2024, 1 489 k€ de dépenses d'équipement ont été mandatées sur le budget principal. Les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées mais pas encore réalisées sont de 895 k€.

Les principales dépenses concernent :

- Le programme voirie (615 k€ mandatés correspondant au programme 2023 et 633 k€ de restes à réaliser correspondant au programme 2024)
- La poursuite de l'opération de déconstruction reconstruction du gymnase des Monts d'Aunay (249 k€ mandatés)
- La poursuite de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Pré-Bocage Intercom (153 k€ mandatés)
- La réhabilitation du pont de Cabourg à Seulline (74 k€ mandatés et 6 k€ de restes à réaliser)
- La réalisation du plan de mobilité simplifié (40 k€ mandatés)

Pour financer ces investissements, 1 307 k€ de subventions ont été perçues en 2024 et 405 k€ sont inscrites en restes à réaliser pour 2025. Les subventions obtenues concernent :

- La réhabilitation du gymnase de Villers-Bocage (653 k€ perçus)
- La réhabilitation de la MSAP de Villers-Bocage (487 k€ perçus)
- Le programme voirie (99 k€ de DETR notifiés inscrits en restes à réaliser sur 2025 au titre du programme 2022)
- La réfection de la piste d'athlétisme (87 k€ du Conseil Départemental mandatés et 88 k€ de DSIL inscrits en restes à réaliser sur 2025)
- La réhabilitation du pont de Cabourg à Seulline (36 k€ du CEREMA inscrits en restes à réaliser sur 2025)
- La révision du SCoT (10 k€ mandatés)

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous le détail par opération des dépenses d'équipements réalisées en 2024 et leurs subventionnements, ainsi que ce qui est prévu jusqu'en 2028 dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de Pré-Bocage Intercom.

PROGRAMME	2024	2025	2026	2027	2028	2024 - 2028
101 MATERIEL	125 817 30 k€ 208 électrique 17,6 k€ Berlingot 23,2 k€ Boxer 2,9 k€ aménagement véhicule 9,2 k€ Visiophone MSAP LMDA 2,7 k€ Flocage véhicules 26,4 k€ matériels informatique, téléphonie 4 k€ logiciel de réservation salle 6,3 k€ matériel / mobilier prévention 3,6 k€ Autres	47 100 15 k€ matériels informatique 5 k€ mobilier prévention 7,6 k€ logiciel DevEco 18 k€ supports de comm fixes 1,5 k€ crochet attelage	44 600 38 k€ matériels informatique 6,6 k€ mobilier	44 600 38 k€ matériels informatique 6,6 k€ mobilier	44 600 38 k€ matériels informatique 6,6 k€ mobilier	306 717
102 BÂTIMENT SERVICES GENERAUX	19 459 12,8 k€ Variateur et leds bureaux 1,2 k€ interphone AP Caumont 5,5 k€ autres équipements	44 142 26,7 k€ RAR peinture toiture 2 k€ structure MSAP Aunay 7 k€ MDA (rideaux, hottes) 4,3 k€ leds bureaux 4,1 k€ matériels	40 000	40 000	40 000	183 601
103 VOIRIE	689 776 615,6 k€ Voirie 2023 74,2 k€ Pont de Seulline	1 339 382 633 k€ RAR Voirie 2024 6,4 k€ RAR Pont de Seulline 700 k€ Voirie 2025	700 000	700 000	700 000	4 129 158
106 PÔLE VILLERS BOCAGE	44 653 29,2 k€ Travaux 10,8 k€ MOE 4,7 k€ Videoprotection	41 071 16 k€ RAR Dalle garage 20,1 k€ RAR Réhabilitation 5 k€ Aménagement garage	-	-	-	85 724
111 BOUCLES VELO	7 586	1 300 1,3 k€ RAR	-	-	-	8 886
113 PLANTATIONS D'ARBRES	67 442 10 k€ Plantation Bossy-Cevert 19,7 k€ clôture bassin ZA Coulvain 28,6 k€ plantations ZA des Noires Terres 5,5 k€ arbres fruitiers MSAP Aunay 3,7 k€ clôture minibig forest Coulvain	-	-	-	-	67 442
124 POLITIQUE HABITAT	11 500 11,5 k€ Habiter mieux 2024	50 000 18 k€ RAR Habiter mieux 2024	32 000	32 000	32 000	157 500

Subventions	
2,0 k€ SDEC voiture électrique	2 000
	135 025
35,9 k€ RAR CEREMA Pont de Seulline 99,1 k€ RAR DETR Programme voirie 2022	
	490 098
3,1 k€ Videoprotection MSAP VB 173,4 k€ CD14 50 k€ CAF 263,5 k€ DETR	
	21 932
21,9 k€ CD14 et DETR	
	-

PROGRAMME	2024	2025	2026	2027	2028	2024 - 2028
131 EQUIPEMENTS SPORTIFS	29 935 25 k€ fonds de concours vestiaires 3,3 k€ couloir gymnase Cahagnes 1,1 k€ Potences sacs de frappes 0,5 k€ condamnation citerne gym CSA	90 719 6,4 k€ RAR MOE Piste athlé 3,7 k€ RAR douches gym VB 3,2 k€ RAR stop chutes gym VA 45 k€ éclairage LED 3 gymnases 7 k€ abri piste athlétisme 15 k€ changement stores gym VA 6,2 k€ signalétique gym VB 4,3 k€ filets de protection rangements	40 000 40 k€ matériels, travaux divers	40 000 40 k€ matériels, travaux divers	40 000 40 k€ matériels, travaux divers	240 654
133 GYMNASSE VILLERS	8 566	628 0,6 k€ RAR 2024				9 194
135 RECONSTRUCTION GYMNASSE LES MONTS D'AUNA	249 300	3 571 632	1 719 878		-	5 540 810
136 ETUDE PISCINE VILLERS-BOCAGE						-
137 REHABILITATION GYMNASSE CAUMONT-SUR-AURE	13 182	164 858	1 187 452	1 634 508	-	3 000 000
140 ENFANCE	6 741 2,9 k€ mobilier / matériel 3,9 k€ aménagement école Livry	31 625 9,3 k€ RAR aménagement UNCMT 17,3 k€ clôture école Livry 5 k€ mobilier	5 000	5 000	5 000	53 366
154 ZONAGE ASSAINISSEMENT VILLY BOCAGE	1 224	12 976 3 k€ RAR 2024 10 k€ étude	-	-	-	14 200

Subventions	
86,6 k€ CD14 piste athlétisme 87,6 k€ RAR 2023 DSIL piste athlétisme	174 145
267,7 k€ région 381,6 k€ CD14 3,3 k€ CEE	652 588
660 k€ Région 660 k€ CD 14 900 k€ DSIL 230 k€ ANS 231 k€ recette photovoltaïque	2 681 000
17,7 k€ FNADT	17 730
542,9 k€ Sub Région 500 k€ Sub CD 14 580 k€ Fonds vert	1 622 855
8,6 k€ CAF projet clôture	8 600

PROGRAMME	2024	2025	2026	2027	2028	2024 - 2028
160 ZONES ACTIVITES	3 141 3,1 k€ étude capacitaire ZA Eco 5	84 473 2,3 k€ RAR 2024 29,4 k€ acqu. Terrain Breizh-Ilet 7,8 k€ Acquisition ZA Val d'Arry 25 k€ reprise signalisation ZA 20 k€ finalisation viabilisation				87 614
170 PLUI EST	-	-	-	50 000	-	50 000
171 PLUI OUEST	-	-	-	50 000	-	50 000
172 SCOT	153 300	173 960	-			327 260
174 ADS	1 075 1,1 k€ Logiciel NetPDF	5 000 5 k€ mobilier, informatique	5 000	5 000	5 000	21 075
190 CULTURE	1 829	5 000 5,0 k€ matériel	5 000	5 000	5 000	21 829
191 FRICHE PHILIPS	-	28 800 28,8 k€ RAR 2023				28 800
200 ACCOMPAGNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE	13 932 5,1 k€ Récupérateurs d'eau 8,9 k€ AAP Biodiversité	22 091 0,7 k€ RAR AAP Biodiversité 10,4 k€ solde AAP Biodiversité 11 k€ enveloppe non utilisée en 2024 récupérateurs d'eau	20 000	20 000	20 000	96 023
201 ETUDES	40 170 40,0 k€ étude mobilité	270 200 115,2 k€ RAR Trame verte et bleue 155 k€ Programme Alimentaire territorial				310 370
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 488 629	5 984 957	3 798 930	2 626 108	891 600	14 790 224

Subventions
19 381
10,4 k€ Dotation générale de décentralisation 2024 9 k€ Dotation générale de décentralisation 2025
209 328
89,3 k€ Etat étude PAT dont 62,5 k€ en RAR 8 k€ RAR Caisse des dépôts étude mobilité 12 k€ RAR fonds vert mobilité 100 k€ RAR région Etude trame verte et bleue
6 034 681

ii. BUDGETS ANNEXES SPA

Bat rue de Vire : Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur ce budget en 2024. En revanche, la subvention de la région obtenue pour la construction du bâtiment est inscrite en restes à réaliser à hauteur de 161 k€.

Prebo'Cap : En 2024, 2,6 k€ ont été utilisés pour l'installation d'une alarme.

PSLA VB/VA : 12,1 k€ ont été mandatés sur l'exercice 2024 dont 4,6 k€ correspondant à l'opération de construction de ce PSLA bi-site et 7,5 k€ pour l'acquisition d'autolaveuses afin d'assurer la reprise de l'entretien de ce pôle de santé bi-site en régie à compter du 1er janvier 2025.

En recettes d'investissement, 450 k€ ont été perçus en 2024 correspondant aux subventions accordées par la région.

898 k€ sont inscrits en restes à réaliser correspondant pour 839 k€ aux subventions européennes et pour 59 k€ à du FCTVA en attente de versement.

PSLA Caumont : 98 k€ ont été mandatés au cours de l'exercice 2024 dont 17 k€ mandatés à l'AMO recrutée pour l'opération de construction de ce PSLA, 46 k€ pour la reprise du parking, 30 k€ pour la reprise de l'entrée principale et 4 k€ pour l'acquisition d'une autolaveuse.

En recettes d'investissement, 241 k€ ont été perçus en 2024 correspondant à la subvention accordée par la région pour la construction de ce pôle de santé. 73 k€ sont inscrits en restes à réaliser correspondant pour 67 k€ à une subvention européenne et pour 6 k€ à du FCTVA en attente de versement.

L'équilibre global de l'opération a été assurée par le transfert de 70 000 € d'emprunt du budget PSLA VB /VA vers le budget PSLA Caumont en 2024.

iii. BUDGETS AUTONOME

SPANC : Aucune dépense d'équipement n'a été mandatée sur ce budget en 2024. En revanche, 37 k€ de subventions versées à PBI par l'agence de l'eau ont été reversées aux particuliers ayant réalisés des travaux de mise aux normes de leur assainissement non collectif.

DECHETS-RECYCLABLES : Seulement 11 k€ mandatés sur ce budget en 2024 dont 5,2 k€ pour l'acquisition de bacs OM et tri.

3

L'ANALYSE
FINANCIERE
PROSPECTIVE
2025 – 2028
DU BUDGET
PRINCIPAL

L'analyse financière prospective et la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) sont deux outils de pilotage financier indispensable à un suivi budgétaire efficient.

La prospective financière est le document cadre de long terme pour les élus, la direction et les services. Elle a pour objectif de déterminer les capacités futures de la collectivité à porter ses investissements. A partir d'hypothèses posées sur les grandes masses budgétaires, elle détermine si l'enveloppe d'investissement prévue permet de respecter les contraintes de gestion sur le long terme (capacité de désendettement, ratios d'épargne).

La PPI est quant à elle un document servant à affiner le choix des investissements retenus et à calibrer leur exécution sur la durée du mandat. En ce sens, une PPI est un détail du montant des investissements prévus dans le cadre de la prospective.

Il est important de noter que ces deux outils de pilotage sont dynamiques, vivants, dans le sens où ils ont vocation à s'adapter sans cesse aux évolutions macro (croissance, PLF...) et micro (progression recettes fiscales, estimations des travaux...). Ils font donc l'objet de mise à jour régulière à chaque fois que le contexte l'exige.

Après avoir détaillé les hypothèses retenues pour l'évolution des recettes puis des dépenses de fonctionnement, nous analyserons si la PPI envisagée est concordante avec les contraintes de gestion sur le long terme (capacité de désendettement, taux d'épargne brute).

Les dépenses et les recettes liées à l'exercice de la compétence GEMAPI ont été isolées pour les besoins de cette étude financière prospective car les dépenses liées à l'exercice de cette compétence sont intégralement supportées par la taxe GEMAPI et les subventions versées par l'Agence de l'Eau.

3.1

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

i. CONCOURS DE L'ETAT ET SUBVENTIONS

Concours de l'Etat	2024	2025	2026	2027	2028
DGF	1 158 907	1 186 925	1 215 298	1 243 112	1 270 913
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	718 595	755 243	792 250	828 694	865 156
<i>Dotation de compensation</i>	440 312	431 682	423 048	414 418	405 757
FPIC	288 778	285 890	283 031	280 201	277 399
DCRTP	12 531	10 288	8 436	6 918	5 672
FDTP	49 031	38 734	31 762	26 045	21 357
FCTVA	39 507	-	-	-	-
TOTAL	1 548 754	1 521 837	1 538 527	1 556 276	1 575 341

L'estimation de la **dotation globale de fonctionnement** est à la hausse entre 2024 et 2028, compte tenu de la modification apportée aux règles de répartition de l'enveloppe nationale lors de la loi de finances pour 2024. En effet, dans son article 56, la loi de finances pour 2024 précise qu'à compter de 2024, le montant total de la dotation d'intercommunalité sera chaque année augmenté de 90 M€ et que cette augmentation sera financée exclusivement par écrêtement de la dotation de compensation. Ainsi, l'enveloppe de DGF réservée aux intercommunalités ne sera plus ponctionnée pour abonder la DGF d'autres strates de collectivité.

Même si l'enveloppe globale reste stable, cette modification de la répartition est une bonne nouvelle pour Pré-Bocage Intercom du fait de sa faible dotation de compensation en comparaison avec d'autres EPCI. En effet :

- L'augmentation de 90 M€ par an de la dotation d'intercommunalité correspond à une augmentation moyenne de 4,8% par an de l'enveloppe nationale, soit pour Pré-Bocage Intercom **une hausse de 147 k€ de la dotation d'intercommunalité d'ici 2028**.
- La baisse de 90 M€ de la dotation de compensation correspond à une diminution moyenne de 2,0% par an de l'enveloppe nationale, soit pour Pré-Bocage Intercom **une baisse de 35 k€ de sa dotation de compensation d'ici 2028**.

Par conséquent, **la DGF de Pré-Bocage Intercom**, en l'absence de modification des règles de répartition dans une prochaine loi de finances, **augmentera de 112 k€ au cours des quatre prochaines années**.

La loi de finances 2023 a supprimé le critère d'effort fiscal supérieur à 1 qui rendait Pré-Bocage Intercom inéligible au **FPIC**. Notre territoire est donc de nouveau bénéficiaire depuis 2023. Le gain pour l'intégralité du territoire se porte à 672 k€ dont 289 k€ pour l'intercommunalité. Comme aucune modification n'a été apportée au FPIC depuis et que l'enveloppe globale est constante depuis 2017, il est prévu que PBI bénéficie chaque année d'environ 280 k€ jusqu'en 2028 (-1%/an prévu en prospective par mesure de prudence). En 2024, l'effort fiscal observé sur le territoire est redescendu à 0,999, soit inférieur à 1.

Les autres dotations (DCRTP et FDPTP) sont écartées chaque année pour financer les hausses des dotations de solidarité urbaines et rurales. Une baisse annuelle de 18% est prévue chaque année d'ici 2028.

Enfin, la dernière dotation perçue par Pré-Bocage Intercom en section de fonctionnement est le FCTVA. Conformément à la loi de finances initialement prévue pour 2025 qui prévoyait la fin de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement à ce fonds, aucune recette n'est prévue à partir de 2025.

Subventions et participations	2024	2025	2026	2027	2028
Postes subventionnés	79 959	76 611	71 611	59 111	36 111
Participations Enfance Jeunesse	230 193	192 498	178 498	178 498	178 498
Maisons France services	125 000	135 000	150 000	150 000	150 000
Participation CD14 gymnases	26 143	26 143	26 143	26 143	26 143
Culture	17 200	16 000	16 000	16 000	16 000
Sentiers de randonnées	17 120	17 120	17 120	17 120	17 120
Programme Haies	56 973	69 293	49 700	49 700	49 700
Autres participations et subventions	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
TOTAL	567 588	547 665	524 072	511 572	488 572

Le tableau ci-dessus détaille les subventions anticipées entre 2025 et 2028. On constate une baisse de 42 k€ en 2025 des participations Enfance-Jeunesse due à une modification de la rémunération du délégataire sélectionné pour la nouvelle délégation de service public liées aux activités enfance et jeunesse. En effet, à compter de 2025, Pré-Bocage Intercom ne percevra plus le bonus territoire liés à ces activités car celui-ci sera directement versé au délégataire. En contrepartie, le coût de la DSP est réduit pour notre collectivité. Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation de 10 k€ des financements des maisons France Services et par l'augmentation des subventions attendues en 2025 pour le programme haies (hausse due à la réalisation d'une partie du programme 2024 au cours de l'exercice 2025).

Entre 2025 et 2028, les subventions sont supposées globalement constantes exceptés les financements des maisons France Services qui vont de nouveau augmenter de 5k€ par an par maison France Services en 2026 et les cofinancements des postes qui vont progressivement s'éteindre (-2,5 k€ en 2025, puis -5 k€ en 2026 pour le poste de conseiller numérique qui ne sera ensuite plus financé et fin du programme Petites Villes de Demain au cours de l'année 2028).

ii. FISCALITE

Les hypothèses suivantes ont été appliquées à nos produits de fiscalité :

- Un **maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2024 jusqu'en 2028** (bien que la question d'une nouvelle évolution des taux devra être abordée lors du vote de chaque budget),
- Une revalorisation des valeurs cadastrales selon les hypothèses d'inflation précisées en 1^{ère} partie (+1,7% pour 2025 et +1,8%/an entre 2026 et 2028),
- Un **gel de la fraction de TVA à son niveau de 2024 en 2025 puis une hausse prudente de 1,5% par an entre 2026 et 2028** du fait des très fortes incertitudes nationales et internationales sur

l'activité économique française et de la difficulté à prédire l'évolution de la TVA nationale (+4,5% prévu en loi de finances pour 2024 et corrigé à +0,8% en novembre par le Gouvernement). Cette évolution de TVA nationale sert à déterminer les recettes perçues en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les recettes suivantes sont anticipées :

Produits fiscaux perçus	2024	2025	2026	2027	2028
Taxe d'habitation résidences principales puis fraction de TVA	1 690 980	1 690 980	1 716 345	1 742 090	1 768 221
Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants	114 476	116 422	118 518	120 651	122 823
Taxe foncière sur les propriétés bâties	532 246	536 473	545 904	555 505	565 280
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	224 747	228 568	232 682	236 870	241 134
Cotisation foncière des entreprises	1 272 403	1 294 034	1 317 326	1 341 038	1 365 177
CVAE puis fraction de TVA	788 719	788 719	800 550	812 558	824 746
Taxe sur les surfaces commerciales	262 776	267 243	272 054	276 951	281 936
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	240 324	244 650	249 054	253 536	258 100
Taxe de séjour	44 032	50 000	50 000	50 000	50 000
TOTAL	5 170 703	5 217 089	5 302 433	5 389 199	5 477 417

Ces recettes restent dynamiques (+1,6% par an entre 2026 et 2028) grâce à la revalorisation des valeurs cadastrales mais moins dynamiques que l'inflation estimée (+1,8%/an).

iii. AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Autres recettes de fonctionnement	2024	2025	2026	2027	2028
Attribution de compensation reçue	347 177	351 020	351 020	351 020	351 020
Produits des services, du domaine et ventes	112 915	150 000	152 250	154 534	156 852
Autres produits de gestion courante	21 503	21 904	22 101	22 300	22 501
Atténuations de charges	57 182	91 000	55 000	55 550	56 106
Produits exceptionnels	2 836	2 500	2 500	2 500	2 500
TOTAL	541 613	616 424	582 871	585 904	588 979

Les autres recettes de fonctionnement sont, par mesure de prudence, supposées globalement stables exceptées les atténuations de charges pour 2025 du fait des nombreuses absences pour congés maternité qui seront remboursées par notre assureur.

3.2

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

i. CHARGES DE PERSONNEL

Le budget prévisionnel 2025 s'élève à 2 715 386 € y compris 118 k€ de charges de personnel GEMAPI (retraitées dans le cadre de cette prospective) **soit une hausse de 29 957 € par rapport au budget prévisionnel 2024 (+1,1%).**

Le BP 2024 prévoyait 2 685 429 €. Toutefois, de nombreux éléments sont intervenus en cours d'année 2024 et le budget n'a été réalisé qu'à hauteur de 93,2 % (93,9% en 2022 et 91,0% en 2023) pour une réalisation globale de 2 503 996 € (y compris 132 k€ de charges de personnel GEMAPI). Cela représente 181 k€ de charges de personnel non réalisées sur l'année 2024.

Cela s'explique par plusieurs éléments :

- Pas de hausse du point d'indice en 2024 alors qu'une hausse de 3,0% au 1^{er} juillet 2024 avait été budgétée (29 k€)
- Des vacances de postes de plusieurs mois dues à des mouvements de personnel, à des recrutements effectifs moins rapidement que prévus ou à des recrutements non réalisés (114 k€) :
 - Technicien ruissellement : vacance de 6 mois
 - Agent administratif service technique : vacance de 2 mois
 - Directeur du pôle citoyenneté : vacance d'1 mois
 - Directeur du pôle opérationnel : vacance d'1,5 mois
 - Agent d'accueil France Services : vacance de 2 mois
 - Chargée de mission développement économique : vacance de 12 mois
 - Technicien service technique : vacance de 12 mois
- Un nombre de jours de maladie entraînant une diminution des rémunérations notamment par la déduction de la carence (8 k€),

Néanmoins, l'écart constaté entre le réalisé 2024 et le BP 2025 s'élève à 211 k€.

Cela s'explique notamment par :

- Une prévision qui se base sur une occupation de tous les postes ouverts à 100% sur l'année 2025,
- Une augmentation de 4 points de la cotisation CNRACL en 2025 (impact de 41 k€ sur Pré-Bocage Intercom mais 27 k€ sur le budget principal),
- Une augmentation de la valeur du point de 3,0% à compter du 1^{er} juillet 2025 (30 k€),
- 4 remplacements d'agents en congés maternité pour une durée totale de 16 mois (hausse de la masse salariale de 38 k€ compensée par des remboursements d'assurance),
- La reprise en régie de l'entretien des pôles de santé (34 k€ supplémentaires intégralement remboursés par les budgets annexes),
- La mise en place de la prévoyance au 1^{er} janvier 2025 (3 k€)

A noter que la hausse est limitée par :

- Le transfert de la comptabilisation de l'assurance statutaire dans les charges à caractère général conformément à la nomenclature M57 (- 35 k€),
- Le gel de toute création de poste décidé par la commission ressources et le bureau communautaire.

En prospective, il est impératif de prévoir un taux de vacance des postes. En effet, les postes ne sont jamais occupés à 100% du fait des départs et des arrivés qui rythment la vie de notre collectivité. Ainsi, la prospective se base sur les hypothèses suivantes :

- Un taux de vacance de 3% sur la période 2025-2028,
- Aucune création de poste non financée sur la période 2025-2028,
- Une évolution de la masse salariale en 2026, 2027 et 2028 due au glissement vieillesse technicité, concept désignant l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement, à l'avancement de carrière des agents, à leur réussite aux différents concours et aux évolutions réglementaires telles que la revalorisation du point d'indice.

Avec ces hypothèses, nous obtenons les charges de personnel suivantes (sans les dépenses de personnel GEMAPI) :

	2024	2025	2026	2027	2028
Charges de personnel	2 372 205	2 519 008	2 555 158	2 648 595	2 714 810

Les hypothèses de prospective ont permis de réduire la hausse de 211 k€ entre le réalisé 2024 et le BP 2025 à 147 k€. A noter la faible hausse de 36 k€ constatée en 2026 du fait de l'arrêt des remplacements pour congé maternité.

Ces résultats nous montrent que la variation de la masse salariale est très sensible et qu'il est impératif de la maîtriser pour garantir une situation financière équilibrée sur le long terme.

ii. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Subventions et participations	2024	2025	2026	2027	2028
Subventions Enfance Jeunesse	549 740	517 533	535 647	554 394	573 798
Subventions politique numérique	-	-	-	-	-
Subventions associations sportives	136 554	145 000	145 000	145 000	145 000
Subventions Culture	165 842	176 529	181 529	181 529	181 529
Subventions Développement durable	3 500	4 000	7 500	3 500	4 000
Subventions Développement économique	-	5 000	5 000	5 000	5 000
Office de tourisme	113 369	113 369	113 369	113 369	113 369
Participation SIMU	148 812	326 802	333 338	340 005	346 805
Contributions	11 612	12 000	12 216	12 436	12 660
Déficit budget annexe Prebocap	35 306	35 000	35 000	35 000	35 000
Déficits autres budgets annexes	11 076	37 300	22 000	22 000	22 000
TOTAL	1 175 811	1 372 533	1 390 599	1 412 233	1 439 161

Globalement, les subventions et participations sont prévues en hausse de 197 k€ en 2025, puis de +1,6%/an en moyenne sur la période 2026-2028.

Après la réalisation en 2023 d'une étude sur le devenir de la piscine intercantonale de Villers-Bocage, le transfert de la compétence à l'intercommunalité a été acté à compter du 1^{er} juillet 2024. Pré-Bocage Intercom a remplacé les communes de Villers-Bocage, Les Monts d'Aunay et Caumont-sur-Aure dans le syndicat intercantonal et va verser chaque année une participation au syndicat en lieu et place des communes. Les modalités de ce transfert de charges ont été définies par la CLECT. Cette nouvelle participation explique la forte hausse constatée en 2025 car après avoir exercé la compétence sur 6 mois en 2024, Pré-Bocage Intercom exercera la compétence en année pleine à partir de 2025 (+178 k€).

Les subventions aux associations sont prévues en baisse de 13 k€ en 2025. Cette baisse est due à la diminution de la rémunération du délégataire des activités Enfance-Jeunesse puisque celui-ci va directement percevoir le bonus territoire auparavant versé à Pré-Bocage Intercom (39 k€). A périmètre constant, les subventions aux associations sont prévues en augmentation de 26 k€ :

- + 6k€ pour l'UNCMT (ALSH Les Monts d'Aunay) puisque 8 places supplémentaires ont été ouvertes en septembre 2024,
- + 8 k€ pour les associations sportives,
- + 5 k€ de subvention pour l'école de musique,
- + 6 k€ pour la prise en compte en année pleine du partenariat avec le CDAR pour le développement d'activités artistiques sur le territoire.

La subvention versée à l'office de tourisme dépend du nombre d'habitants du territoire. Elle est supposée constante car dans cette prospective, il n'est pas prévu d'augmentation de la population.

iii. AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Autres dépenses de fonctionnement	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général	1 246 346	1 382 148	1 389 017	1 420 964	1 453 647
Atténuations des produits	1 768 603	1 634 389	1 635 257	1 636 141	1 637 041
Autres charges	198 104	174 782	179 452	184 263	189 218
Actions en faveur de la mobilité		80 000	81 840	83 722	85 648
TOTAL	3 213 053	3 271 319	3 285 566	3 325 090	3 365 554

Les charges à caractère général sont prévues en augmentation de 136 k€ en 2025, soit une hausse de 10,9%. Cette forte hausse est due :

- Au report d'une partie du programme 2024 de plantation de haies bocagères sur l'exercice 2025. 33,5 k€ seront réalisés en 2025 au lieu de 2024, soit une différence de réalisation de 67 k€ entre les 2 exercices
- Au transfert de l'assurance risques statutaires des charges de personnels vers les charges à caractère général (+35 k€),
- Au nouveau programme d'accompagnement des usagers à la rénovation énergétique en augmentation de 8 k€ en 2025 suite à l'arrêt du programme SARE fin 2024 qui était fortement subventionné par la région

Les autres charges à caractère général sont supposées stables ou en très légère augmentation. A partir de 2026, on suppose une évolution des charges à caractère général comme l'inflation + 0,5%, soit +2,3% par an. La hausse est limitée à +0,5% en 2026 du fait du report du programme 2024 de plantation de haies bocagères sur l'exercice 2025.

Les atténuations de produits sont prévues en baisse de 134 k€ en 2025. Cette baisse est due aux modifications des attributions de compensation liées au transfert de la compétence piscine à l'intercommunalité. Comme le transfert est intervenu au 1^{er} juillet 2024, il a un impact sur 6 mois en 2024 et en année pleine à partir de 2025.

Afin de donner suite au plan de mobilité simplifié réalisé en 2024, 80 k€ de réalisation sont prévus à partir de 2025 afin de mettre en œuvre certaines actions favorisant la mobilité de nos administrés.

3.3

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET LA CHARGE DE LA DETTE

Le volume d'investissement prévu dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) présentée dans la 2^{ème} partie est de 13,3 M€ sur la période 2025-2028. Ces investissements sont financés par :

Financement des investissements	en k€	en %
Subventions	4 727	35%
FCTVA	1 952	15%
Autres recettes	274	2%
Autofinancement	1 627	12%
Prélèvement fonds de roulement	2 262	17%
Emprunt	2 500	19%
PPI 2025-2028	13 342	100%

La réalisation du PPI nécessite :

- De contracter 2,5 M€ d'emprunts sur la période : 1,5 M€ en 2025 et 1,0 M€ en 2026,
- De prélever 2,3 M€ sur le fonds de roulement de la collectivité, soit revenir à son niveau de fin 2022

A titre d'information, la baisse du taux de remboursement du FCTVA de 16,404% à 14,85% entraîne un besoin de financement supplémentaire de 185 k€ sur la période 2025-2028.

Les emprunts simulés en prospective sont remboursés sur 15 ans avec annuités constantes et à des taux fixes de 3,5%.

La charge de la dette est fortement impactée par ces emprunts puisqu'elle est multipliée par 5 entre 2024 et 2028 (de 55 k€ à 270 k€).

Charge de la dette	2024	2025	2026	2027	2028
Intérêts	4 043	3 640	55 828	87 795	82 853
Remboursement en capital	51 479	50 358	128 097	182 645	187 276
TOTAL	55 522	53 998	183 925	270 440	270 129

3.4

LES RESULTATS DE LA SIMULATION ET LES CONSEQUENCES FINANCIERES A LONG TERME

Il existe 2 ratios clés de la santé financière d’une collectivité :

- Le **taux d’épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s’agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu’un ratio supérieur à 10% est signe de bonne gestion.
- La **capacité de désendettement** (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d’années nécessaires à la collectivité pour rembourser l’intégralité de son encours de dette, en supposant qu’elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu’au-delà de 10 années la situation devient problématique.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de la simulation et indique l’évolution des ratios financiers du budget principal jusqu’en 2028 :

Principaux indicateurs financiers	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne brute hors GEMAPI	1 063 546	736 515	660 751	569 237	527 931
Taux d'épargne brute hors GEMAPI	15,8%	10,6%	9,5%	8,1%	7,4%
Capital restant dû au 31 décembre	616 692	2 066 334	2 938 237	2 755 592	2 568 316
Capacité de désendettement	0,6	2,8	4,4	4,8	4,9
Fonds de roulement	3 944 303	2 105 816	1 763 405	2 077 727	1 682 703

Les résultats de la simulation sont les suivants :

- **L’épargne brute se dégrade fortement dès 2025** puisqu’elle baisse de 327 k€. Cette baisse est principalement due aux mesures prévues dans la loi de finances initiale pour 2025 (gel de la fraction de TVA, suppression du FCTVA de fonctionnement, hausse des cotisations CNRACL). Dans une moindre mesure, la baisse s’explique également par la réduction du taux de vacance des postes. Le taux d’épargne brute 2025 reste toutefois au-dessus des 10%.
- **A partir de 2026, le taux d’épargne brute de la collectivité passe sous les 10% et se dégrade chaque année.** Sa dégradation en 2026 et 2027 est principalement due à l’augmentation de la charge d’intérêt. Toutefois, le taux continue de se dégrader en 2028, malgré la stabilisation de la charge d’intérêt, car les dépenses sont plus dynamiques que les recettes. En effet, il est prévu que les charges évoluent plus ou moins comme l’inflation alors que les fractions de TVA versées par l’Etat sont quasi stables et que les taux d’imposition sont inchangés.
- Le capital restant dû passe de 617 k€ fin 2024 à 2 568 k€ en 2028. Cette hausse est due aux 2,5 M€ d’emprunts réalisés sur la période pour financer la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).
- La capacité de désendettement augmente progressivement au même rythme que la réalisation des emprunts. Elle sera de 4,9 années fin 2028, ce qui reste tout à fait acceptable.

Il est indispensable d'analyser les résultats de la simulation en 2028. En effet, au vu de la programmation pluriannuelle des investissements, les investissements exceptionnels concernant les deux gymnases seront terminés fin 2027. Ainsi, en 2028, selon les hypothèses de cette simulation, Pré-Bocage Intercom ne portera que des investissements concernant le renouvellement courant de ses équipements. Ces dépenses d'équipements prévues à hauteur de 891 600 € (dont 700 000 € pour la voirie) sont financées de la manière suivante :

Financement des investissements	en €	en %
Subventions	-	0%
FCTVA	105 922	12%
Taxe d'aménagement	50 000	6%
Autofinancement (épargne nette)	340 654	38%
Prélèvement fonds de roulement	395 024	44%
Emprunt	-	0%
Année 2028	891 600	100%

On constate que l'autofinancement est insuffisant pour assurer le renouvellement des équipements puisqu'il est nécessaire de prélever 395 k€ sur le fonds de roulement en 2028.

En effet, **le niveau d'épargne brute est insuffisant pour garantir sur le long terme l'équilibre financier du budget principal de Pré-Bocage Intercom** puisque l'autofinancement dégagé par la section d'investissement ne permet pas de financer la PPI convenablement.

Afin que Pré-Bocage Intercom soit en mesure d'assurer le renouvellement de ses équipements sur le long terme, il est nécessaire d'améliorer l'épargne brute de près de 400 k€ d'ici 2028.

A titre d'information, une augmentation de 400 k€ des recettes de fiscalité en 4 ans représente une augmentation de 0,33 point par an de tous les taux d'imposition.

Ainsi, malgré un résultat financier 2024 positif, on se rend compte que la contribution au redressement des finances publiques initialement demandée aux collectivités par le Gouvernement a un impact majeur sur la santé financière de la collectivité puisque les ratios se dégradent très rapidement entre 2024 et 2028.

En conclusion, la bonne santé financière actuelle, permet d'attendre la levée de toutes les incertitudes causées par l'absence de vote de loi finances pour 2025 et par l'instabilité politique mais il conviendra de rester particulièrement vigilant sans quoi cette santé financière se dégradera très rapidement.

4

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE SPANC (autonome)

Le BP 2025 du budget SPANC a été bâti sur la réalisation de 110 études de conception, 90 vérifications de réalisations de travaux, 180 diagnostics de vente et 120 contrôles de bon fonctionnement. Avec ces hypothèses, il est anticipé un déficit de fonctionnement en 2025 de 20 k€, déficit qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé constaté fin 2024 (26 k€). En section d'investissement, il est prévu de reverser aux particuliers 150 k€ de subventions versées au budget annexe par l'agence de l'eau.

A noter qu'à partir de 2026, de nouvelles campagnes de contrôle de bon fonctionnement permettront le retour à l'équilibre de la section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE DECHETS RECYCLABLES (autonome)

Le BP 2025 du budget annexe Déchets Recyclables a été bâti autour d'une hypothèse de hausse de la contribution SEROC de 20% en 2025. En effet, comme indiqué lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2024, le SEROC doit faire face à un besoin de recettes nouvelles de 4,7 M€ entre 2022 et 2026 dû notamment :

- Au renouvellement des marchés de transfert des déchets au 1^{er} janvier 2023 (+1,9 M€ de dépenses pour le syndicat à compter de 2023),
- A l'obligation du tri à la source des biodéchets (830 k€ de dépenses supplémentaires à compter de 2024),
- A l'augmentation de la TGAP (+500 k€),
- A la baisse des cours de revente des matériaux (-400 k€).

En section d'investissement, il est prévu :

- De mettre en place des bacs jaunes au 1^{er} septembre 2025. Ce projet de 560 k€ TTC sera financé par une subvention de CITEO à hauteur de 60% puisque Pré-Bocage Intercom est lauréat de l'appel à projet. Le solde devra être couvert par un emprunt de 220 k€.
- L'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères. 272 k€ de crédits sont inscrits au BP 2025 pour cela. Cette acquisition se fera sur fonds propres par consommation de l'excédent d'investissement de 272 k€ constaté fin 2024

Le budget s'équilibre grâce à l'augmentation votée en décembre dernier de 8% de la grille tarifaire.

BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE

L'arrivée d'un nouveau locataire est envisagée pour le milieu de l'année 2025, ce qui augmentera les recettes de loyers du budget annexe. Toutefois, afin d'accueillir ce nouveau locataire, des aménagements estimés à 30 k€ sont nécessaires.

Par ailleurs, la subvention régionale, d'un montant de 160 787 €, obtenue pour la construction du bâtiment sera perçue en 2025. Enfin, en dépenses d'investissement, il est prévu :

- De reprendre la chappe du quai de chargement et de remplacer la porte d'accès du stockage actuellement occupé par la Brasserie de l'Odon pour un total de 15 600 €,
- De recruter une maîtrise d'œuvre afin d'étudier la transformation d'un local de stockage en bureaux pour 40 k€.

BUDGET ANNEXE PREBOCAP

Début 2025, cinq espaces sont loués au 1er janvier et un autre devrait être occupé à partir du mois de juillet. Deux derniers espaces (un bureau et un stockage) sont encore libres. Par conséquent, le BP 2025 du budget annexe Prébo'Cap s'équilibre grâce à une couverture du déficit par le budget principal de l'ordre de 30 k€.

En section d'investissement, 15 k€ de crédits sont prévus en 2025 pour réaliser une division de bureaux.

BUDGET ANNEXE ZA NOIRES TERRES

Au BP 2025, sont inscrites des ventes prévisionnelles de terrains pour 267 k€, cela représente 4 lots pour une surface de 9 175 m². En dépenses, 271 k€ de crédits sont inscrits pour réaliser la phase 2 des travaux dès que l'installation des entreprises sera effective et 623 k€ pour acquérir une parcelle de 64 106 m² qui permettra de poursuivre le développement de la zone.

BUDGET ANNEXE ZA VAL D ARRY

180 k€ de dépenses sont prévues au BP 2025 pour solder l'aménagement de la zone. Ces nouvelles dépenses et celles des années précédentes sont financées par la vente de 2 parcelles d'une surface totale de 25 603 m² pour 622 k€.

BUDGET ANNEXE ZA LES MONTS D'AUNAY

Est prévu au BP 2025, 89 k€ pour l'acquisition d'une nouvelle parcelle de 15 000 m². Cette acquisition sera financée par une avance du budget principal.

BUDGET ANNEXE PSLA VB VA

L'année 2025 est marquée par la reprise en régie de l'entretien de ce PSLA bi-site, ainsi que celui de Caumont-sur-Aure. Ce changement d'organisation permis par la fin du marché d'entretien au 31 décembre 2024 vise deux objectifs :

- L'amélioration de la qualité d'entretien des bâtiments à coût constant,
- L'augmentation du temps de travail d'agents d'entretien de Pré-Bocage Intercom à temps non complet.

En investissement, 4 k€ de dépenses et 898 k€ de recettes sont inscrits en restes à réaliser pour l'exercice 2025 dont 839 k€ de subventions européennes.

BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT

Comme pour le PSLA de Villers-Bocage et Val d'Arry, l'entretien de ce pôle de santé sera dorénavant réalisé par des agents Pré-Bocage Intercom.

En investissement, 13 k€ de dépenses et 73 k€ de recettes sont inscrits en restes à réaliser pour l'exercice 2025 dont 67 k€ de subventions européennes.

BUDGET ANNEXE ZA COULVAIN-SEULLINE

Sont prévus au BP 2025, 88 k€ pour l'acquisition d'une nouvelle parcelle ainsi que 25 k€ pour la réalisation d'une étude d'aménagement.